

## Communication du Monsieur François Le Tacon



Séance du 8 décembre 2017



### L'épée de souveraineté des ducs héréditaires de Lorraine

#### Introduction

Une épée, son fourreau et son baudrier, ont été longtemps exposés au château d'Haroué en Meurthe-et-Moselle sous le vocable d'épée de connétable du prince Marc de Beauvau-Craon. En 2012, à la demande de la propriétaire, qui ne possédait aucun document sur l'origine de cette épée, nous l'avons étudiée sur place à Haroué. Nous avons alors acquis la conviction qu'il ne s'agissait pas de l'épée de connétable de Marc de Beauvau-Craon, mais d'une épée aux armes des ducs de Lorraine, personnalisée pour Léopold I<sup>er</sup>, avant-dernier duc héréditaire de Lorraine. Divers documents et en particulier ceux découverts en 1935 par Pierre Marot, conservateur au Musée historique lorrain, ainsi que ses conclusions parues dans *Recherches sur les pompes funèbres des ducs de Lorraine* ne laissent planer aucun doute. Il s'agissait bien d'une épée ducal et non pas d'une épée de connétable, titre qui n'a jamais existé en Lorraine.

Cet ensemble, classé le 20 mai 2015 par l'État au titre du patrimoine historique comme trésor national sous le vocable *Épée (avec son fourreau et son baudrier) de Grand Écuyer de Lorraine*, a été mis en vente aux enchères à Paris le 15 juin 2015 sous la dénomination *IMPORTANTE ET UNIQUE ÉPÉE DE GRAND ÉCUYER DE LORRAINE exécutée pour le prince Marc de Beauvau-Craon nommé en 1697 Grand Écuyer du Duc Léopold*. Le catalogue de la vente précise que cette épée a la forme de l'épée de connétable du dernier tiers du XV<sup>e</sup> siècle et qu'elle est très inspirée de celle représentée sur l'enluminure des Grandes chroniques de France, vers 1470, où l'on voit celle remise par le roi

Charles V à Bertrand Du Guesclin, le 2 octobre 1369. Lors de la vente du 15 septembre 2015, les enchères se sont arrêtées à 620 000 €, soit en dessous de l'estimation basse de 700 000 €. Le mot adjudé n'a pas été prononcé par le commissaire-priseur lorsqu'il a abattu le marteau. L'épée n'a donc pas été vendue aux enchères, ce qui a permis d'établir des négociations entre la Ville de Nancy, le musée lorrain et la propriétaire. Par délibération n° 36 du 26 septembre 2016 de la ville de Nancy, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'acquisition de l'épée de Grand Écuyer de Marc de Beauvau par la Ville de Nancy, pour le Palais des ducs de Lorraine – musée lorrain, auprès de la Princesse Minnie de Beauvau-Craon, au prix de 300 000 €<sup>(1)</sup>.

Du 30 juin au 6 octobre 2017, cette épée dite de *Grand Écuyer de Lorraine* a été présentée au Palais des ducs de Lorraine dans le cadre d'une exposition intitulée *À la gloire du duc! L'épée de grand écuyer de Lorraine*, emblème de souveraineté. Enfin, un article de Pierre Hippolyte Pénét et Dominique Prévôt, publié dans le numéro 2, 2017, du Pays Lorrain, sous le titre « L'épée de grand écuyer du duc Léopold, insigne témoignage de la souveraineté ducale » analyse cette épée. Depuis 2012, nous avons continué à nous intéresser à l'origine de cette épée en nous attachant plus particulièrement aux sacres et aux funérailles des empereurs carolingiens et des rois de France, à l'entrée d'Henri II dans Nancy, aux pompes funèbres de Charles III et de Léopold I<sup>er</sup>, ainsi qu'à diverses autres sources. Nous avons acquis la conviction que cette épée d'Haroué était vraisemblablement l'épée de souveraineté des ducs héréditaires de Lorraine, transmise de génération en génération, du moins pour la lame, et que la dénomination d'épée de Grand Écuyer était impropre.

## Épée et souveraineté

Depuis longtemps et quelles que soient les civilisations, l'épée est un des symboles de la puissance, puis naturellement de l'autorité, c'est-à-dire de l'ascendant qu'un individu peut avoir sur d'autres. Elle est ensuite devenue un des principaux emblèmes de la souveraineté : un souverain étant celui qui détient un pouvoir sur une communauté érigée en fief ou en État. On assimile souvent l'épée au pouvoir divin : *Un souverain ne relève que de Dieu et de son épée*<sup>(2)</sup>. Suivant les États ou les époques, les symboles de la souveraineté sont variables. Pépin le Bref avait substitué à la traditionnelle élévation sur le pavois des Francs un rituel religieux inspiré des sacres des rois d'Israël. Saül, le premier roi d'Israël vers 1020 avant JC, avait été en effet sacré par le prophète Samuel qui avait pourtant essayé de dissuader les Israélites de se donner un roi :

*Samuel dit à Saül: C'est moi que l'Éternel a envoyé pour t'oindre roi sur son peuple, sur Israël: écoute donc ce que dit l'Éternel.* (Samuel 15:1).

*Samuel prit une fiole d'huile, qu'il répandit sur la tête de Saül. Il le baisa, et dit: L'Éternel ne t'a-t-il pas oint pour que tu sois le chef de son héritage?* (Samuel 10:1).

Samuel sacra plus tard David, le successeur de Saül. En référence aux sacres des rois d'Israël, Clovis avait fait renaître cette tradition judaïque lors de sa conversion, puis s'était fait oindre et sacrer comme roi par saint Rémi. Pépin s'était fait oindre comme roi des Francs à Soissons en mars 752 par l'archevêque de Metz Boniface ou, suivant d'autres sources, par un collège d'évêques. Il s'était ensuite fait oindre en janvier 754 ainsi que ses deux fils, Charles et Carloman, par le pape Étienne II à Saint-Denis, instituant ainsi la dynastie carolingienne. Charlemagne s'était fait sacrer à Rome par le pape Léon III comme « empereur et défenseur de l'Église romaine » avec semble-t-il comme emblèmes de souveraineté, la couronne, l'épée dite de saint Pierre qui aurait été offerte par Léon III, le sceptre, le globe et le manteau. Cependant, nous avons pu constater que ces détails ne figurent pas dans le texte d'Eginhard, *Vita Karoli Magni*, relatant cet événement. Ultérieurement, après le partage de l'empire, les successeurs de Charlemagne se firent sacrer à Reims pour les rois de Francie et à Aix-La-Chapelle pour ceux de Germanie. La situation a été beaucoup plus confuse pour les successeurs de Lothaire 1<sup>er</sup>.

### L'épée de souveraineté aux sacres des rois de France et lors de leurs funérailles

En France, les symboles de la souveraineté du *Rex gratia Dei*, utilisés lors du sacre à Reims, sont l'épée, les *regalia*<sup>[3]</sup>, c'est-à-dire la couronne, le sceptre à fleurs de lys et la main de justice rappelant que le roi détient aussi le pouvoir judiciaire. La main de justice fait son apparition sous Hugues Capet tandis que le sceptre est utilisé pour la première fois au sacre de Charles V, le 19 mai 1364. En dehors de l'épée et des *regalia*, d'autres éléments font partie des symboles du pouvoir des rois de France et attestent de son origine divine : la Sainte Ampoule, le calice, la patène et les Évangiles. Enfin, des vêtements royaux, plus personnels, ajoutent à la solennité du moment : la tunique, le surcot, le manteau et son fermail, les gants, les éperons et l'anneau.

L'épée de souveraineté jouait un rôle de premier plan dans le sacre des rois de France<sup>[4]</sup>. L'archevêque de Reims ceignait le roi du baudrier et de l'épée qui était portée par le sénéchal. L'archevêque bénissait l'épée, puis la sortait du fourreau, la posait sur l'autel en récitant cette prière :

*Prenez cette épée, qui vous est donnée avec la Bénédiction du Seigneur, afin que par elle et par la force du Saint-Esprit, vous puissiez résister à tous vos ennemis... Souvenez-vous de celui dont le Prophète David a parlé dans les Psaumes : O vous qui êtes le fort d'Israël ! Prenez votre épée et disposez-vous au combat.*

Puis l'archevêque la donnait au roi, agenouillé, qui la reposait sur l'autel. L'archevêque rendait alors l'épée au roi qui la redonnait au sénéchal. Ce dernier la gardait nue, pointe en l'air, jusqu'au retour au palais de Tau<sup>[5]</sup>.

Ulérieurement, ce rôle fut tenu en France par le connétable puis le grand écuyer. Mais il faut faire la distinction entre l'épée de souveraineté des rois et l'épée de connétable ou épée de France. L'épée de France et son fourreau étaient remis au connétable par le roi lors de la cérémonie où il était officiellement investi commandant en chef des armées. Cette épée, insigne de commandement du connétable, n'avait évidemment rien à voir avec l'épée royale utilisée lors du sacre ou des funérailles du roi ou encore lors des entrées du roi dans une ville ou lors des cérémonies dites du lit de justice. Le grand écuyer ne recevait pas l'épée de France. Il était en effet l'un des officiers de la couronne, mais n'était pas le commandant en chef des armées. L'épée du sacre des rois de France est celle dite de Charlemagne, probablement utilisée depuis Philippe Auguste en 1179, et attestée depuis Philippe III le Hardi en 1271. Cette épée, constituée d'éléments d'époques différentes, a été utilisée pour la dernière fois en 1825 par Charles X. Elle est conservée au Louvre.

L'épée joue également un rôle essentiel dans les funérailles des descendants de Charlemagne. La première narration est celle de la mort de Lothaire. Une foule immense avec en tête, le clergé et les nobles, accompagne sa dépouille à Metz. Sur son lit de mort on déposa les insignes de son pouvoir, l'épée, le sceptre et son bâton de commandement, alors que la couronne était portée par un ecclésiastique (Alain Erlande-Brandenburg, 1970, 1975). Lors des obsèques de François I<sup>er</sup>, dans le cortège d'un kilomètre et demi qui accompagna le corps du roi et son effigie, de Notre-Dame à Saint-Denis, l'épée de souveraineté était portée par Anne, duc de Montmorency, grand maître de France et connétable. Le 24 mai 1547 à Saint-Denis, le cercueil fut placé dans un caveau avec les pièces d'honneur (gantelets, heaume, bouclier, cotte d'armes et éperons) ainsi que l'épée de souveraineté et les *regalia*, c'est-à-dire la couronne, le sceptre et la main de justice. La bannière royale fut abaissée, la pointe touchant le cercueil. Le roi d'armes Normandie s'écria *Le roi est mort* et ajouta *Vive le roi, vive Henri, deuxième du nom, par la grâce de Dieu roi de France, à qui Dieu doint bonne vie*. La bannière fut relevée et l'épée pointée nue vers le haut. On enleva ultérieurement du caveau les pièces d'honneur et les *regalia*, ces dernières étant réutilisées lors du nouveau sacre.

### **L'épée de souveraineté des ducs de Lorraine lors de leur prise de pouvoir**

Depuis leur avènement, les ducs de Lorraine faisaient placer sur leurs écus comme insignes de leur souveraineté la couronne, le sceptre, le bras armé d'une épée et la main de justice. Avant le quatorzième siècle, le duc prenait possession de son pouvoir en s'engageant par serment à respecter les usages du duché et les privilèges de la noblesse. En 1339, le duc Raoul instaura une cérémonie

voisine de celle des sacres de Reims ou d'Aix-la-Chapelle. À son entrée dans la capitale de son duché, le duc était reçu à la porte de la Craffe par la noblesse, le clergé, les bourgeois et le peuple. Après une allocution du bailli de Nancy, il y prêtait serment qu'il renouvelait à la collégiale Saint-Georges sur les Évangiles. Le duc pouvait ensuite exercer une souveraineté régaliennne. Il était maître dans ses domaines personnels et ceux de ses vassaux.

L'entrée solennelle du duc dans sa capitale devint au fil du temps une cérémonie grandiose. Une des entrées les mieux connues est celle de Henri II de Lorraine qui s'est déroulée le 20 avril 1610<sup>[6]</sup>. Un immense cortège conduit par le bailli de Nancy précédé de trompettes à cheval est accueilli à l'entrée de la ville, porte Saint-Nicolas, par une sorte de théâtre avec des statues monumentales montées sur des piédestaux géants. Au sommet, il y avait *la statue de Janus aux deux visages, tournés de côtés opposés : à droite la statue de la Paix et à gauche la statue de la Guerre*<sup>[7]</sup>. Suivaient tous les nobles de Nancy, les officiers généraux, les membres du conseil de la ville, les pères capucins, les pères cordeliers et autres religieux, le doyen et les chanoines de la Primatiale, le roy d'armes, le maréchal de Lorraine qui conduisait les armées du duc, le grand écuyer à cheval portant à la main *l'Épée Ducale et Souveraine, tirée du fourreau pendant à son côté après une ceinture en forme de bandoulière*. Suivait le duc à cheval, sous un dais. Puis venaient les comtes, barons, seigneurs, officiers, archers de la garde du corps. Accompagné par les princes de sang, le duc se rendait à la collégiale Saint-Georges pour prêter serment sur les Évangiles. Lors de l'entrée de Léopold et de la duchesse Élisabeth-Charlotte à Nancy le 10 novembre 1698, l'épée ducale était portée hors du fourreau par le marquis Antoine de Lenoncourt de Serre.

La charge de grand écuyer de Lorraine, responsable des écuries ducales, a été créée en 1462 et confiée pour la première fois à Philippe de Lenoncourt. En dehors de cette fonction, le grand écuyer se vit ultérieurement confié l'honneur de porter l'épée ducale, symbole de souveraineté, lors de l'entrée des ducs dans leur capitale et lors de leurs funérailles. Cette épée ducale n'a rien à voir avec une épée de grand écuyer, épée qui n'a jamais été afférente à cette fonction. L'épée est, semble-t-il, le seul insigne de la souveraineté du duc lors de cette cérémonie d'investiture que l'on peut assimiler à un sacre. Mais à sa mort, si l'épée de souveraineté joue toujours un rôle majeur, les autres emblèmes du pouvoir sont présents comme pour les funérailles des rois de France et les cérémonies des obsèques autrement plus complexes.

## L'épée et les autres emblèmes du pouvoir lors des pompes funèbres des ducs de Lorraine

Les pompes funèbres des ducs de Lorraine ont été parmi les plus grandioses cérémonies consacrées aux souverains européens. Ces cérémonies étaient calquées sur celles des rois de France, dont une des premières décrites est celle de Philippe le Bel (Pierre Marot, 1935) ou d'autres personnages illustres. La première mention d'une épée aux funérailles des ducs de Lorraine est celle concernant les obsèques de Jean II mort le 16 décembre 1470 à Barcelone. Suivant la Chronique de Lorraine<sup>[8]</sup>, *le cercueil était recouvert d'une riche étoffe de velours cramoisi d'or; dessus était déposée l'épée royale à lame dorée*. La première pompe funèbre décrite d'un duc de Lorraine est celle de René II en 1508. Le grand écuyer, vêtu de deuil, portait l'épée. Cette description est cependant sujette à caution. Elle est tardive et pourrait avoir été écrite à la demande d'Emond du Boullay, *premier Hérauld & Roy d'armes de Lorraine*, dans l'objectif de préparer les cérémonies célébrées en l'honneur d'Antoine et de François<sup>[9]</sup>. Les premières descriptions certaines sont donc celles des ducs Antoine en 1545 et François en 1546, décrites par Emond du Boullay. La mieux connue est celle de Charles III en 1608, décrite par Claude de La Ruelle et gravée par Friedrich Brentel et Matthäus Merian. Dom Calmet affirme que cette pompe funèbre fut *un des plus grands spectacles de ce siècle*. L'effigie en cire du duc fut d'abord présentée sur un lit d'honneur dans une salle du palais ducal. L'effigie était coiffée d'une couronne ouverte et portait le collier de l'ordre de Saint-Michel. À sa gauche était posé le sceptre d'or surmonté d'un alérion d'or et à sa droite la main de justice d'or émaillée de blanc. Le corps et l'effigie furent ensuite transportés en l'église Saint-François avec les attributs de pouvoir, la couronne, le collier, le sceptre et la main de justice portés sur un coussin par quatre gentilshommes.

L'épée souveraine et ducale était portée nue, à pied, par le Rhingrave Frédéric de Neuville, en l'absence de son fils Philippe, grand écuyer, alors que l'épée d'honneur, propriété personnelle du duc, était portée dans son fourreau par le comte Jean-Georges de Salm. Les autres pièces d'honneur, la lance, l'écu, les éperons, les gantelets, la cotte d'armes et l'armet (ou casque) étaient portées chacune par un gentilhomme. Arrivé à l'église Saint-François, le Rhingrave attacha l'épée ducale et souveraine, nue la pointe en l'air, à un reposoir où il avait déposé le fourreau et la bandoulière. Ce reposoir se trouvait juste en face du catafalque. Les sept pièces d'honneur, dont l'épée, furent déposées sur une table juste derrière le reposoir où était maintenue l'épée ducale et souveraine.

Le cercueil de Charles III fut ensuite déposé dans une fosse de la collégiale Saint-Georges. La couronne, le sceptre, la main de justice qui constituaient les

*regalia* et l'épée ducale de souveraineté ainsi que les sept pièces d'honneur et le collier de l'ordre de Saint-Michel furent déposés sur le cercueil. Le Rhingrave Frédéric leva alors l'épée ducale et souveraine en proclamant deux fois : *Vive, Vive, Vive le Duc Henry second du nom, notre souverain seigneur*. L'épée ducale et souveraine, la couronne, le sceptre et la main de justice furent alors rapportés en procession au palais ducal devant le nouveau duc Henri II, alors que les sept pièces d'honneur et le collier restèrent dans le caveau. Nous ne savons pas si elles ont été ensuite enlevées du caveau comme pour le roi de France François I<sup>er</sup> ou si elles y sont restées. À la pompe funèbre de Charles III, il y avait donc bien deux épées distinctes :

- l'épée d'honneur, propriété personnelle du duc, portée dans son fourreau et placée dans son caveau avec les six autres pièces d'honneur ;
- l'épée ducale et souveraine, transmise de génération en génération avec la couronne, le sceptre et la main de justice, conservée au palais ducal et avec laquelle le grand écuyer proclamait le nouveau duc.

### **Le duc Léopold 1<sup>er</sup>, François-Étienne de Lorraine, et le prince Marc de Beauvau-Craon**

Le duc de Lorraine et de Bar, Léopold I<sup>er</sup>, né le 11 septembre 1679 à Innsbruck, est éduqué à Vienne, pour cause d'occupation de la Lorraine par les Français. Ses condisciples sont ses deux cousins, Joseph de Habsbourg, le futur empereur des Romains Joseph I<sup>er</sup>, et Charles de Habsbourg, le futur empereur des Romains Charles VI. Après le traité de Ryswick de 1697, Léopold peut accéder à son duché. Il arrive pour la première fois à Nancy le 17 août 1698 et épouse le 12 octobre 1698 la nièce de Louis XIV, Élisabeth-Charlotte d'Orléans, dont il a cinq fils, Léopold décédé dans sa première année, Louis décédé à 7 ans, Léopold-Clément né le 5 août 1707 et décédé en 1723, François-Étienne né le 8 décembre 1708, le futur empereur des Romains François I<sup>er</sup> et, enfin, Charles-Alexandre, le douzième enfant, né le 12 décembre 1712. En raison de la présence des troupes françaises à Nancy, Léopold s'établit à Lunéville où il fait reconstruire le château à partir de 1703, puis après l'incendie de 1719, de 1720 à 1724 sur les plans monumentaux de Pierre Bourdict, Nicolas Dorbay et Germain Boffrand.

L'empereur Charles VI a un fils, Léopold, qui naît le 11 avril 1716, mais meurt le 4 novembre de la même année, puis deux filles, Marie-Thérèse, née le 13 mai 1717 à Vienne, et Marie-Anne. Désireux d'assurer sa succession, il songe à marier sa fille Marie-Thérèse avec Léopold-Clément le fils de son cousin et ami, le duc Léopold. Léopold avait dès novembre 1721 envoyé Nicolas de Jacquemin à la cour de Vienne, pour étudier les possibilités de mariage, et ce

n'est qu'en 1723 qu'un accord interviendra. Il est alors décidé que le jeune homme âgé de seize ans irait saluer Charles VI à Vienne. Hélas, Léopold-Clément décède de la variole à Lunéville avant son départ pour Vienne. Charles VI adresse immédiatement ses condoléances au duc de Lorraine avec ces mots : *J'espère que V.D.<sup>[10]</sup> ne me privera pas tout-à-fait de cette consolation que je souhaiterois bientôt devoir et de pouvoir embrasser quelque chose de vous. Rien ne pourra servir de plus grande consolation si je pouvois encore voir le second, et à présent votre aîné, à Prague<sup>[11]</sup>.*

Et c'est ainsi que François-Étienne, âgé de quatorze ans, part de Lunéville le 1<sup>er</sup> août 1723 pour suppléer son frère disparu et arrive à Prague le 10 août. L'empereur est à Hořovice, où François-Étienne le rejoint, puis chasse avec lui pendant trois jours. François-Étienne plaît à l'empereur qui, le 14 août, lui remet à Prague le collier de la Toison d'or en présence de Marie-Thérèse. Le 19 octobre après une nouvelle partie de chasse près de Prague, l'empereur décide, après beaucoup d'hésitations, de faire venir François-Étienne à la cour de Vienne. Ces hésitations proviennent du fait que l'impératrice est enceinte et que l'empereur espère que ce sera un garçon. Mais, le 5 avril 1724, l'impératrice met au jour une petite fille, Marie Amélie, ce qui met fin aux espoirs de Charles VI. François-Étienne reste donc à Vienne pour parfaire son éducation autrichienne.

Avant son retour à Nancy, Léopold avait combattu les Turcs dans l'armée impériale et avait eu comme compagnon d'armes Marc de Beauvau, né à Nancy le 2 avril 1679 et fils d'un capitaine des gardes du duc de Lorraine. À son retour en Lorraine, Léopold nomme Marc de Beauvau conseiller à la Cour Souveraine de Lorraine. Il le charge de négocier avec la France le départ des troupes françaises du duché. En récompense de ses services, Léopold accorde le 12 septembre 1711 à Marc de Beauvau la charge de grand écuyer<sup>[12]</sup>. En 1723, Marc de Beauvau devient prince de Craon et du Saint-Empire et accompagne François-Étienne à Vienne. Léopold accorde à Marc de Beauvau divers autres privilèges, probablement pour éviter d'avoir des difficultés avec le nouveau prince dont la seconde épouse, Anne-Marguerite de Ligniville, est sa maîtresse. Après la pompe funèbre de Léopold, la régente Élisabeth-Charlotte révoque Marc de Beauvau de sa charge de grand écuyer, mais François III le rétablit dans cette fonction en février 1730. Le nouveau duc continue en effet d'accorder sa confiance au prince de Craon bien qu'il l'ait obligé à son retour en Lorraine à rendre la plupart des biens que lui avait attribués plus que généreusement son père<sup>[13]</sup>. Malgré cette humiliation, Marc de Beauvau continue de jouer un rôle majeur dans les négociations complexes qui aboutiront au mariage de François-Étienne avec Marie-Thérèse d'Autriche le 12 février 1736, puis son accession au grand-duché de Toscane<sup>[14]</sup>. À la mort de Charles



VI, en 1740, par les dispositions de la Pragmatique Sanction, les possessions habsbourgeoises doivent revenir à Marie-Thérèse, ce qui déclenche la guerre de Succession d'Autriche. François-Étienne est élu empereur du Saint Empire romain germanique sous le nom de François I<sup>er</sup> le 13 septembre 1745 et est couronné le 4 octobre de la même année.

### La pompe funèbre de Léopold

La pompe funèbre de Léopold fut un peu moins grandiose que celle de Charles III. Elle nous est connue grâce à la relation qu'en a faite Pierre Alliot, le grand maître des cérémonies. Léopold se trouva indisposé dans la nuit du mardi au mercredi 23 mars 1729, alors qu'il demeurait au château de Lunéville. Il entra cependant à huit heures dans son cabinet où il devait tenir conseil. Il fut pris de frisson puis d'une fièvre qui ne fit qu'augmenter. Léopold décéda le lundi 27 mars à cinq heures du matin. Son corps fut exposé dans la chambre du lit où toute la cour de Lunéville vint lui rendre hommage en jetant de l'eau bénite sur le corps. Le lendemain mardi, le corps, revêtu de tous les attributs de la souveraineté et du collier de la Toison d'or, fut exposé dans un cercueil installé dans la chambre où il était décédé. Les habitants de Lunéville et des environs lui rendirent hommage toute la journée. Le soir, le corps fut transporté à Nancy en carrosse suivi d'un second où avait pris place le prince de Beauvau-Craon. Deux autres où avaient pris place plusieurs membres importants de la cour suivaient. Quarante valets à pieds et gens de livrée porteurs de flambeaux encadraient les quatre carrosses. En chemin, les entrailles du duc furent remises au prieur de l'église de Lunéville. Le cortège arriva le lendemain matin à Nancy à trois heures du matin. Le corps fut déposé à l'église du noviciat des Jésuites et le cœur à la chapelle Notre-Dame.

La date de la pompe funèbre avait été fixée par Élisabeth-Charlotte au 7 juin 1729. Ce jour, le corps fut transporté en grande procession du noviciat des Jésuites à l'église Saint-François ou des Cordeliers sous la direction de Charles-Alexandre qui menait le deuil en l'absence de son frère, le nouveau duc resté à Vienne. Du noviciat des Jésuites à l'église des Cordeliers une foule énorme assistait au défilé de l'immense cortège. Précédant le cercueil, sept gentilshommes portaient chacun une des sept pièces d'honneur : les éperons, les gantelets, l'écu, la lance, l'épée dans le fourreau avec le ceinturon, la cuirasse et le casque. Sur le cercueil placé sous un dais était disposés la couronne d'or fermée, le sceptre d'argent terminé par des alérions d'or, la main de justice de vermeil doré et le collier de la Toison d'or. Pierre Alliot décrit une épée, que nous pensons être l'épée ducale et souveraine, qu'il appelle de parement. Ces termes d'épée de parement apparaissent aussi, comme nous le verrons, dans

deux documents conservés aux Archives de Meurthe-et-Moselle. Cette épée était portée par Marc de Beauvau en tant que grand écuyer<sup>[15]</sup> :

*M. le Prince de Craon, Grand Écuyer de Lorraine, prince d'empire, Grand d'Espagne de la première classe, suivait ensuite à la gauche, portant l'Épée de Parement, qui est de vermeil doré, aux armes de Lorraine; le baudrier et le fourreau de velours rouge parsemé de croix de Lorraine, de Jérusalem et d'alérions de vermeil doré, d'un travail et d'un goût achevé.*

Pierre Alliot ne dit pas si cette épée est portée nue par le grand écuyer. Ce terme d'épée de parement est ambigu et n'a jamais été utilisé au préalable lors d'une pompe funèbre. L'épée de parement est née au XV<sup>e</sup> siècle<sup>[16]</sup>. Ce n'est plus une arme, mais un objet de prestige rattaché au costume. Une épée de parement pouvait être utilisée lors de l'entrée d'un souverain dans une ville. Un des premiers exemples est l'épée de parement qui était portée devant Charles VII le jour de son entrée triomphale à Rouen le 10 novembre 1449<sup>[17]</sup>. Pour la pompe funèbre de Léopold, il ne peut s'agir d'une épée de parement ou de parade. Il s'agit vraisemblablement d'un terme impropre utilisé par Pierre Alliot, qui a fait d'autres confusions dans sa narration. Mais cette dénomination pourrait peut-être aussi signifier que l'épée de souveraineté a été désacralisée, puisque, comme nous le verrons plus loin, elle ne servira pas à la proclamation du nouveau duc.

À l'église des Cordeliers, le cercueil fut déposé sous un catafalque et, comme pour les funérailles de Charles III, les sept pièces d'honneur furent placées par les gentilshommes qui les avaient portées sur une table recouverte de velours noir à frange autour de laquelle étaient assises sur des tabourets diverses personnalités dont Marc de Beauvau-Craon. La couronne, le sceptre, la main de justice et le collier de la Toison d'or furent déposés chacun, sur un carré de drap d'or, au-dessus du drap d'or qui recouvrait le cercueil. Mais très curieusement, nous ne savons pas où a été placée l'épée ducale de souveraineté, qui tenait pourtant un rôle essentiel dans les précédentes pompes funèbres. Le vendredi 10 juin 1729, les différentes cérémonies terminées, le cercueil contenant le corps de Léopold fut conduit à la chapelle ronde et déposé pour une année sur un catafalque. Les sept pièces d'honneur furent transportées avec le cercueil dans la chapelle<sup>[18]</sup>. Contrairement au cérémonial de la pompe funèbre de Charles III, ce fut le héraut d'armes, et non le grand écuyer, qui proclama l'avènement du nouveau duc. Il le fit, non pas dans la chapelle ronde, mais dans l'église où tout le monde était revenu et sans que l'épée de souveraineté soit levée. *Très-Haut, Très-Puissant et Très-Excellent Prince Léopold Premier du nom, Duc de Lorraine et de Bar, Roy de Jérusalem, Souverain Seigneur et Maître de glorieuse mémoire, est mort.* Il répéta trois fois la même chose; puis après il cria par trois fois: *Vive, Vive Vive S.A.R.*

*Monseigneur le Duc François Troisième, notre Souverain Seigneur et Maître.* La cérémonie ainsi terminée, tous les participants regagnèrent le palais ducal dans l'ordre où ils étaient arrivés à l'église.

Pour des raisons diverses, François-Étienne, nouveau duc de Lorraine sous le nom de François III, n'est pas rentré en Lorraine à la mort de son père et n'a donc pas assisté à la pompe funèbre, menée par son jeune frère Charles-Alexandre. François III ne quitta en effet Vienne que le 9 novembre 1729. Il arriva le 28 novembre à Saverne. Il s'éclipsa discrètement avec trois personnes et arriva le 29 novembre vers sept heures du matin à Lunéville. Ce n'est que le 3 janvier 1730 que François III entra officiellement à Nancy, la capitale de son duché. Selon Jean-François Nicolas, *il fut reçu à la porte Saint-Nicolas par le marquis de Custine, gouverneur de Nancy, qui lui présenta les clefs de la ville, au bruit des acclamations et d'une triple décharge de canons chargés à boulet. Les rues, où passa S.A.R., étaient tendues de tapisseries, et le soir il y eut des feux de joie et de belles illuminations pour toute la ville. L'Hôtel de ville était magnifiquement décoré par des peintures, des emblèmes et une grande quantité de lampions, et plus de cent fontaines de vin coulèrent pour le peuple. Le 4, les Cours souveraines, le clergé et le magistrat en corps eurent l'honneur de complimenter S.A.R. sur son avènement à la couronne.* Il ne semble donc pas que François III soit entré solennellement dans Nancy précédé de l'épée de souveraineté, ni qu'il ait prêté serment à la collégiale Saint-Georges comme ses prédécesseurs. Élisabeth-Charlotte rend la cour de Vienne responsable de ce retour tardif en Lorraine :

*Ma douleur va en augmentant de la perte cruelle que j'ai faite, et l'incertitude que je suis du retour de mon fils dans ce pays ici me l'augmente encore. Car il est gouverné là-bas par des gens qui assurément ne connaissent pas ce qui est de son bien et de ses véritables intérêts. Ce qui me fait mourir* (Lettre à la Marquise d'Aulède, 27 juin 1729, citée par Francine Roze, 2015).

François III quittera définitivement la Lorraine le 25 avril 1731, sa mère assurant la régence du duché. En dehors de l'absence de François III à la pompe funèbre de son père, d'autres anomalies sont constatées à la fin des cérémonies de la pompe funèbre de Léopold. Comme nous l'avons vu, la proclamation du nouveau duc a été faite par le héraut d'armes au lieu et place du grand écuyer. De plus, elle a été faite dans l'église Saint-François et non dans la chapelle ronde. Enfin, l'épée de souveraineté n'a pas été levée lors de cette proclamation. Il n'est pas impossible que cette mise à l'écart du grand écuyer et la non utilisation de l'épée de souveraineté soit la conséquence des très mauvaises relations qui existaient entre Élisabeth-Charlotte et le prince de Craon.

## La commande et l'exécution de l'épée ducale et souveraine de Léopold

La commande a été vraisemblablement faite le 24 mai 1729 par le marquis de Bissy, probablement, selon Bernard Croissy, Jacques de Thiard de Bissy (1648-1744), marquis de Bissy, lieutenant général des armées du roi. En effet, dans les archives départementales de Meurthe-et-Moselle (B 1693<sup>[19]</sup>), il existe quatre documents importants :

1 - En date du 8 mai 1729 une lettre signée du prince de Craon adressée au contrôleur général des finances de Lorraine, François de Rutant : [Illisible] *bon Monsieur que je vous fasse souvenir d'une lettre de change de mille livres en argent de France que je dois envoyer demain à M. le marquis de Bissy pour l'épée de Grand Écuyer. Je suis sans réserve votre très humble et très obéissant serviteur*<sup>[20]</sup>. Dans ce document, on notera que Marc de Beauvau-Craon écrit lui-même *épée de Grand Écuyer*, ce qui est assez étonnant, puisqu'une telle épée n'a jamais eu d'existence.

2 - En date du 30 mai 1729, deux lettres de change émises conjointement par le trésorier général des finances de Lorraine, Dominique Anthoine, et par le contrôleur général des finances, François de Rutant, contresignée le 10 juillet 1729 par Son Altesse Royale, Madame Régente, Élisabeth-Charlotte, pour une somme totale *de 2998 livres et 6 sols faisant 2298 et 15 sols argent au cours de France payable au marquis de Bissy pour prix d'une épée de parement qu'il a fait faire pour notre Grand Écuyer conformément aux deux ordres, mémoire et deux reçus de Gallien orphèvre cy joints*<sup>[21]</sup>. Ces deux lettres de change d'un montant total de 2298 livres argent de France ont été payées par Dominique Anthoine à Paris les 24 mai et 11 juin 1729 *pour prix d'une épée de parement pour le Grand Escuyer*. La première date correspond vraisemblablement à la commande. On notera que dans ce second document l'épée est qualifiée d'épée de parement pour le Grand Escuyer, ce qui est également ambigu, mais moins inexact que les termes employés dans le premier document par Marc de Beauvau.

3 - En date du 10 juillet 1729, un mémoire d'une épée de parement avec les armes et les attributs de la maison de Lorraine, faite par Simon Gallien, maître orphèvre à Paris suivant les ordres de Monsieur le marquis de Bissy. Ce mémoire porte sur une somme de 2312 livres et 5 sols répartis ainsi : *Premièrement, dans ladite épée il est entré douze marcs, six onces, quatre gros d'argent y compris l'orfevrie du baudrier et du foureau qui a raison de 51 livres le marc fait la somme de 653 livres 9 sols*  
*Pour le controle à 3 livres 10 sols le marc 44 livre 16 sols.*  
*Pour la dorure de l'épée, de l'orfevrie, du baudrier et du foureau 600 livres.*  
*Pour la façon de ladite épée y compris les armes de la maison de Lorraine et la sizelure de tous les allerions pour le tout 900 livres.*

*Pour avoir faite et monter le baudrier payé au ceinturonnier 30 livres.*

*Pour la lame de l'épée, l'avoir fait monter, fait faire et garnir le foureau payé au fournisseur 24 livres.*

*Pour l'étuy couvert de cuir de porc avec toute la ferrure, prix fait devant Monsieur le marquis de Bissy à 60 livres.*

*Total 2312 livres 5 sols.*

*Le présent mémoire a été réglé par Monsieur le marquis de Bissy à la somme de deux mille cent soixante-douze livres et cinq sols. Sur laquelle somme de 2172 livres 5 sols je reconnais avoir reçu de Monsieur Le marquis de Bissy une lettre de change acceptée et payable le quinze prochain la somme de mil livres fait à Paris le 24 may mil sept cent vingt-neuf joint à la décharge expédiée le 10 juillet 1729 portant 2998 livres six sols.*

*Signé Gallien<sup>[22]</sup>.*

Dans ce troisième document, l'épée est dénommée épée de parement avec les armes et les attributs de la maison de Lorraine, ce qui est un peu plus exact que dans les deux précédents documents.

4 - Sans date, *Mémoire ce que Monsieur le Marquis de Bissy a payé pour l'épée envoyée à Monsieur le prince de Craon.*

*Pour une aulne et demie de velours cramoisy pour le baudrier et le foureau de ladite épée 40 livres.*

*Pour les droits de douane réglez par la compagnie des fermiers généraux 57 livres 8 sols.*

*Pour la caisse, l'emballage, droit du plomb, un carosse pour la porter avec l'orphèvre chez M. le prince Charles, à la douane et au coche 12 livres 12 sols.*

*Total 110 livres 10 sols.*

*Joint à la décharge expédiée le 10 juillet 1729 portant 2998 livres.*

*Plus donné à un garçon de l'orphèvre 2172 livres 5 sols et 110 livres 10 sols soit 2288 livres 15 sols.*

*Signé Bissy<sup>[23]</sup>.*

Suit un calcul complexe de taux de change qui porte la somme de 2 298 livres argent de France à 2 998,09 livres lorraines.

Malgré quelques petites incohérences entre les chiffres des différents mémoires et les dates, il apparaît clairement que la somme totale de 2998 livres lorraines et 6 sols a été réglée par lettres de change du duché de Lorraine sur signature d'Élisabeth-Charlotte, la première de mille livres argent de France le 24 mai en acompte, la seconde de 1998 livres argent de France le 11 juin.

L'épée a d'abord été remise en main propre au prince Charles-Alexandre, probablement à Lunéville, par l'orfèvre Simon Gallien lui-même qui accompagnait l'épée en carrosse, puis remise au prince de Craon, le grand écuyer, chargé de porter l'épée.

### L'épée d'Haroué, son fourreau et son baudrier<sup>[24]</sup>

L'épée pèse 2,8 kg pour une longueur totale de 128 cm. La garde fait 36 cm de longueur ; elle est constituée d'un pommeau, d'une fusée et de deux quillons, ciselés d'alérions et de croix à double branche en alternance, le tout en vermeil. Le talon, également en vermeil, est en forme d'écu. Au centre, sur les deux faces, sont ciselées les armoiries de la Maison de Lorraine<sup>[25]</sup> entourées du collier de chevalier de l'ordre habsbourgeois de la Toison d'or reçu par Léopold en 1690 des mains de Charles II d'Espagne<sup>[26]</sup> ; le collier est constitué de douze anneaux et de treize fusils<sup>[27]</sup> ; chaque fusil est entouré de quatre flammes, deux grandes vers l'extérieur et deux plus petites vers l'intérieur ; les armoiries sont surmontées de la couronne ducale fleuronée et fermée<sup>[28]</sup>, elle-même surmontée d'une croix potencée, figurant la croix de Jérusalem<sup>[29]</sup>.



*L'épée d'Haroué et son fourreau. © Photographie François Le Tacon, Haroué, 2012.*



*Le baudrier de l'épée d'Haroué. © Photographie François Le Tacon, Haroué, 2012.*





*La garde de l'épée d'Haroué. © Photographie François Le Tacon, Haroué, 2012.*

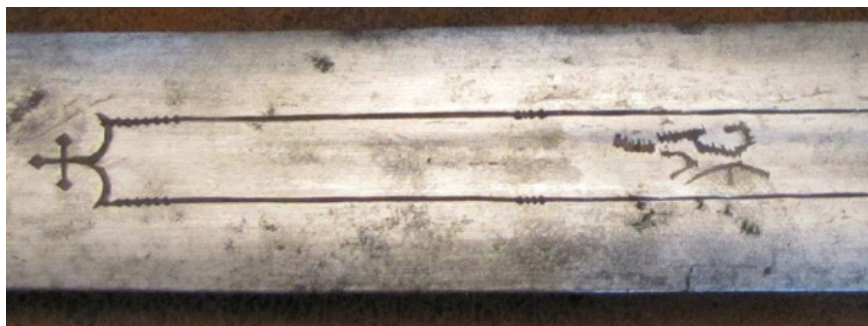


*Le pommeau de l'épée d'Haroué. © Photographie François Le Tacon, Haroué, 2012.*



*Le talon de l'épée en vermeil et en forme d'écu avec les armes de la maison de Lorraine entourées du collier de chevalier de l'ordre habsbourgeois de la Toison d'or et surmontées de la couronne ducale.  
© Photographie François Le Tacon, Haroué, 2012.*

La lame plate en acier à double tranchant fait 90 cm de longueur. Selon l'avis de la commission de classement, de l'expert de la maison de vente et de Dominique Prévôt, chargé d'études documentaires au Musée de l'Armée, cette lame est ancienne et pourrait avoir été exécutée au XVI<sup>e</sup> ou XVII<sup>e</sup> siècle. Elle présente, en effet, de nombreuses altérations de surface. Sur une face, elle présente une marque non identifiée. Sur l'autre, à sa partie supérieure vers la garde, elle est gravée au trait d'un cartouche se terminant par une croix simple pattée et en son centre d'un motif représentant un loup crachant du feu.



*Le loup de Passau de l'épée d'Haroué. © Photographie François Le Tacon, Haroué, 2012.*



Selon Bernard Croissy, il s'agit du loup des forges de la ville de Passau en Bavière<sup>[30]</sup>. Selon Dominique Prévôt, la marque au loup de Passau a été très souvent déformée et usurpée. Mais il ne semble pas y avoir pour l'instant d'arguments prouvant que cette marque est un faux. Le fourreau est en bois renforcé de toile recouverte de velours rouge, à trois garnitures en vermeil poinçonnées "F. B." et, entre les deux lettres, une fleur surmontée d'un lis et d'une couronne. Selon l'expert en armes de la vente, Bernard Croissy, il pourrait s'agir du poinçon de François Bastier qui exerça avant 1696 et après 1709 ou de François Du Bellay qui exerça avant 1710 et après 1727. Il existe également des poinçons de jurande. La chape est signée à sa partie supérieure : *Simon Gallien A Paris*. La chape et la garniture intermédiaire sont munies, l'une de quatre anneaux de bélières soudés, l'autre de deux ; le velours, sur le devant, est semé de croix à double traverse et d'alérions en vermeil identiques à ceux de la garde. Le baudrier est en cuir de porc recouvert de velours rouge, entièrement décoré, sur une face de croix de Lorraine et d'alérions en vermeil. Il est constitué de trois éléments, deux courts et un long, munis sur toute leur longueur et des deux côtés de chaînes de renfort en vermeil. Les deux éléments courts se fixent sur le fourreau par quatre crochets correspondant à quatre anneaux du fourreau. Le troisième élément, le plus long, se terminant par un anneau de fixation au fourreau, permet l'attachement de l'épée au torse du porteur. Les trois éléments du baudrier sont assemblés par une plaque charnière centrale ciselée des armoiries de la maison de Lorraine avec collier de la Toison d'or et couronne ducale.



*Plaque charnière centrale du baudrier avec les armes de la Maison de Lorraine entourées du collier de chevalier de l'ordre habsbourgeois de la Toison d'or de Léopold et surmontées de la couronne ducale. © Photographie François Le Tacon, Haroué, 2012.*



*La chape du fourreau signée à sa partie supérieure: Simon Gallien A Paris.  
© Photographie François Le Tacon, Haroué, 2012.*

Cette épée d'Haroué est donc bien l'épée que portait Marc de Beauvau Craon à la pompe funèbre de Léopold en tant que grand écuyer. Mais il ne s'agit pas d'une épée de grand écuyer qui n'avait aucune existence, mais vraisemblablement, malgré les termes *d'épée de parement* utilisés par Pierre Alliot ainsi que dans le mémoire du 10 juillet 1729, de l'équivalent de l'épée ducale et souveraine que se transmettaient les ducs de Lorraine de génération en génération. Cette épée, différente de l'épée personnelle du duc appelée épée d'honneur, devait être conservée au palais ducal avec les autres insignes du pouvoir, la couronne, le sceptre et la main de justice. Si la garde, le fourreau et le baudrier datent de 1729, selon les experts en armes qui l'ont examinée, la lame est plus ancienne. Il s'agit peut-être de la lame de l'épée qui a servi pendant plusieurs générations à l'entrée des ducs dans leur capitale et à la proclamation de leur successeur lors de leur pompe funèbre. Remonte-t-elle jusqu'à Charles III ou encore plus loin dans le temps jusqu'à René II? Il est impossible de le certifier. Mais dès le XV<sup>e</sup> siècle et pendant la Renaissance, la ville de Passau a été un centre important et réputé de forge de lames d'épée. Il n'est donc pas impossible que cette lame ait pu être exécutée pour la pompe funèbre de René II en 1508. Notons cependant que sur les gravures de la pompe funèbre de Charles III, la lame de l'épée ducale possède une arête médiane, alors que la lame de l'épée d'Haroué est plate<sup>[31]</sup>. D'autre part, on peut se demander ce que sont devenus les attributs de souveraineté des ducs (couronne, sceptre, main de justice et épée) pendant les longues périodes d'occupation française. Ont-ils été emportés par les ducs en exil, conservés au palais ducal ou détruits? Nous n'avons pas de réponses à ces questions.

## Conclusions

L'épée, son fourreau et son baudrier, longtemps exposés au château d'Haroué sous le vocable d'épée de connétable du prince Marc de Beauvau-Craon, mis en vente aux enchères à Paris le 15 juin 2015 et classés comme trésor national en mai 2015 sous le vocable *Épée (avec son fourreau et son baudrier) de Grand Écuyer de Lorraine*, est une épée ducale<sup>[32]</sup>. Ce type d'épée, premier symbole de souveraineté des ducs, servait en deux occasions, à l'entrée du duc dans sa capitale où il prêtait serment sur les Évangiles à la collégiale Saint-Georges et à la proclamation du nouveau duc lors de la pompe funèbre de son prédécesseur. Elle est l'équivalente pour la Lorraine de celle dite de Charlemagne utilisée pour les sacres des rois de France, leurs funérailles ou tout autre importante cérémonie.

La lame de l'épée conservée à Haroué jusqu'à son acquisition par le Musée Lorrain semble ancienne suivant les experts en armes qui l'ont examinée, et pourrait dater des ducs qui ont initié ces cérémonies. La présence d'un loup

de Passau sur cette lame est compatible avec une exécution en Bavière à la Renaissance. Cependant, la présence d'une arête médiane sur l'épée de la gravure exécutée pour la pompe funèbre de Charles III en 1608 par Friedrich Brentel et Matthäus Merian, et son absence sur la lame d'Haroué ne sont pas en concordance. Néanmoins, nous n'excluons pas l'hypothèse que cette lame ait bien servi à plusieurs cérémonies duciales antérieures à celle de la pompe funèbre de Léopold, malgré l'incertitude de son devenir pendant les occupations françaises.

Le fourreau, le baudrier et la garde de cette épée, conservés à Haroué, datent de 1729 et ont été commandés sous la responsabilité d'Élisabeth-Charlotte, l'épouse de Léopold, comme le démontrent les lettres de change signées de sa main. Si la lame a pu servir à des cérémonies antérieures, il se pose la question de la raison de l'exécution d'une nouvelle garde en 1729. Si l'on en croit les gravures de Friedrich Brentel et de Matthäus Merian, la garde de l'épée de souveraineté, qui a servi en 1608 pour la pompe funèbre de Charles III, était apparemment très simple. En 1729, lors de la pompe funèbre de Léopold, les commanditaires de la cérémonie ont manifestement voulu embellir cette épée en lui adjoignant une garde somptueuse. Ils y ont incorporé les armes du duché, ce qui est logique, mais, de manière plus surprenante, y ont associé le collier de l'ordre de la Toison d'or, dont était titulaire Léopold. Cette initiative personnalisait cette épée et la rendait, contrairement à ce que devait être l'épée de souveraineté ducale, non transmissible aux successeurs, à moins que ceux-ci ne soient aussi titulaires de cet ordre. Mais en juin 1729, il était déjà évident que la succession de Léopold serait difficile et que cette épée pourrait être utilisée pour la dernière fois. François III n'était pas présent aux funérailles de son père et s'il a été proclamé nouveau duc par le héraut d'armes, l'épée n'a pas été levée par le grand écuyer. Il semble que cette épée, pourtant exécutée avec beaucoup de soins, ait été désacralisée pour des raisons qui sont peut-être à rechercher dans les très mauvaises relations qui existaient entre Élisabeth-Charlotte et le prince de Craon. Le 3 janvier 1730, il ne semble pas non plus que François III soit entré solennellement dans Nancy précédé de l'épée de souveraineté.

La présence du collier de l'ordre habsbourgeois de la Toison d'or sur le talon de la garde de l'épée et sur la plaque charnière centrale de son baudrier semble signifier l'alliance définitive entre la famille de Lorraine et celle des Habsbourg et préfigurer la fin prochaine du duché de Lorraine, même si ce n'est que vers 1734-1735, en pleine guerre de Succession de Pologne, qu'est née l'idée d'accorder à Stanislas le duché de Lorraine. Conservée dans la famille de Beauvau-Craon probablement depuis que Marc de Beauvau-Craon l'a portée en 1729 à la pompe funèbre du duc Léopold I<sup>er</sup> en tant que grand écuyer, comme sa charge l'exigeait, cette épée de souveraineté des ducs de Lorraine, personnalisée

pour le duc qui venait de disparaître, constitue un élément exceptionnel de l'histoire de la province, malgré les diverses anomalies de la pompe funèbre du duc Léopold 1<sup>er</sup> et les incertitudes qui en découlent. On ne peut que se réjouir de l'acquisition de cette épée par le Musée Lorrain.

Nous n'avons pas abordé la question de la raison pour laquelle cette épée a été conservée à Haroué<sup>[33]</sup> Rappelons seulement que, selon notre confrère Hubert Collin, d'après un inventaire de 1734, il y avait au château de Lunéville deux épées, l'une et son étui semé de diamants, l'autre d'argent également semée de diamants. Ces deux épées ne correspondent pas à l'épée d'Haroué. Il y avait en outre un bâton de commandement garni de diamants et de turquoise qui ne semble pas être le sceptre de la pompe funèbre de Léopold. Enfin, toujours suivant Hubert Collin, en 1737, François III a offert au prince de Craon deux fusils canons d'Espagne.

## Remerciements

Nous remercions la princesse Minnie de Beauvau-Craon qui nous a demandé d'étudier cette épée et son fourreau en 2012, Jean-Pierre Carciofi qui nous a fourni de nombreuses informations, notre confrère, le général Alain Petiot, avec lequel nous avons eu de précieux échanges et notre consœur Paulette Choné, qui a bien voulu relire et annoter cette étude. Le travail de recherches de Bernard Croissy, expert pour le compte de la maison de vente Le Fur, nous a été particulièrement utile comme l'exposition organisée au Musée Lorrain ou l'article publié dans *Le Pays Lorrain* par Pierre Hippolyte Pénét et Dominique Prévôt. La mise en ligne de nombreux documents par le site Gallica de la Bibliothèque Nationale de France ou par la Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art a beaucoup facilité notre tâche. Nos remerciements vont aussi au personnel de la Bibliothèque municipale de Nancy et à celui des Archives de Meurthe-et-Moselle.



## Notes

- [1] L'acquisition de cette épée a pu se faire grâce à un financement multiple : Fonds du Patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication, Région Grand-Est, ville de Nancy, Société d'histoire de la Lorraine et du Musée lorrain.
- [2] Jean-Baptiste-René Robinet, censeur royal, 1782. *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique et diplomatique*, tome 25, Londres.
- [3] Le terme de *regalia*, qui n'était pas utilisé sous la royauté, est mal défini, ambigu et controversé.

- [4] Alletz de Pons Augustin. 1775. *Cérémonial du sacre des rois de France*, Chez G. Desprez, Paris (source Gallica).
- [5] Patrick Demouy, *Le Sacre du Roi*, Éditions La Nuée Bleue, Strasbourg, 2016.
- [6] Claude de La Ruelle, éditeur, Friedrich Brentel et Matthäus Merian graveurs, Bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art, collection Jacques Doucet.
- [7] Nicolas Remy. *La description latine des dispositifs éphémères pour l'entrée d'Henri II, Quæ primum solennius in urbem Nanceium ingredienti Henrico. II. Ducis Lotharingiæ xii. Cal. Maias An. M.DCX, Cives adornabant facere nisi, ut sumptui pareceretur, vetuisset eius Celsitudo*, Nancy, Jean Savine, 1610, in 12, p. 14.
- [8] La Chronique de Lorraine, depuis l'an 1350 ou environ jusqu'à l'an 1544, Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2<sup>e</sup> éd., Nancy, 1757, t. VII.
- [9] Jean-Christophe Blanchard in Hélène Say, Hélène Schneider (Dir.), Le duc de Lorraine René II et la construction d'un État princier, *Lotharingia*, 2010, XVI, pp. 53-69.
- [10] V.D. : Votre Dilection.
- [11] Charles De Clercq. 1976. *François-Etienne de Lorraine, Marc de Beauvau-Craon et la succession de Toscane 1717-1759*. Centre de recherches historiques, 27 via Ville, Vintimiglia. Référence: Archives d'État à Vienne, Lothringisches Hausarchiv, 43, 1, 2 vol. Négociations du baron de Jacquemin à la cour de Vienne concernant le mariage projeté du Prince Royal de Lorraine avec l'Archiduchesse aînée, depuis le 21 novembre 1721 jusqu'au 28 avril 1723.
- [12] En France, le maître de l'écurie était chargé de la gestion de l'écurie du roi sous l'autorité du connétable. Après la suppression de la charge de connétable, le maître de l'écurie devint grand écuyer rattaché directement au roi.
- [13] Marc de Beauvau Craon et son épouse doivent rendre au nouveau duc par acte de rétrocession en date du 27 janvier 1730 les terres de Turquestein, Saint-Georges, Lorquin, Harbouey et Reichshoffen.
- [14] La chronologie d'accession de François-Étienne au grand-duché de Toscane sous le nom de François II est complexe. L'empereur Charles VI lui a donné "l'investiture éventuelle" du grand-duché le 24 janvier 1737, alors que le grand-duc Gaston de Médicis étant encore vivant et que l'Espagne n'avait pas encore renoncé à faire valoir ses droits. François III, qui avait déjà renoncé au duché de Bar le 24 septembre 1736, renonça alors au duché de Lorraine le 13 février 1737. Il n'accéda au titre de grand-duc de Toscane que le 9 juillet 1737, après la mort de Gaston de Médicis et, tout en restant à Vienne, en prit possession le 12 juillet en déléguant l'administration de la Toscane à Marc de Beauvau-Craon qui y fut nommé chef du Conseil de régence et grand écuyer du grand-duc.
- [15] Pour la pompe funèbre de Charles III, c'était le marquis de Lenoncourt en tant que grand écuyer *qui portait l'épée du Souverain hors du fourreau*.

- [16] *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, 1835, Paris, Belan-Mandar, Tome XXIX.
- [17] Auguste Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII, Roi de France, et de son époque (1403-1461)*, tome VII, Paris - 1862-1865.
- [18] Le corps du duc Léopold ne sera descendu dans la crypte que le 28 mars 1730.
- [19] Les documents contenus dans les boîtes numérotées B 1693 sont extrêmement nombreux et non archivés individuellement. Ils avaient déjà été consultés par Pierre Marot pour son ouvrage *Recherches sur les pompes funèbres des ducs de Lorraine* publié en 1935, Philippe Martin pour son ouvrage sur la pompe funèbre de Charles III publié en 2008 et par l'expert de la vente du 15 juin 2015.
- [20] Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, B 1693.
- [21] *Ibidem*.
- [22] *Ibidem*.
- [23] *Ibidem*.
- [24] Extrait de la description de Bernard Croissy, expert en armes de la vente du 15 juin 2015, et de nos propres notes prises en 2012 au château d'Haroué.
- [25] Les armes pleines des ducs de Lorraine depuis Charles III sont au 1 : fascé d'argent et de gueules de huit pièces, qui est de Hongrie, au 2 : d'azur, semé de fleurs de lys d'or brisé en chef d'un lambel de gueules, qui est des Deux Siciles ou de Naples, au III : d'argent, à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes du même, qui est de Jérusalem, au IV d'or, à quatre pals de gueules, qui est d'Aragon, au V : d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la bordure cousue de gueules, qui est d'Anjou, au VI : d'azur, au lion contourné d'or à la queue fourchue, armé, lampassé et couronné de gueules, qui est de Gueldre, au VII : d'or, au lion de sable armé et lampassé de gueules, qui est de Juliers, au VIII : d'azur, semé de croisettes recroisetées au pied fiché d'or, aux deux bars adossés du même brochant sur-le-tout, qui est de Bar, sur le tout : d'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, qui est de Lorraine.
- [26] Marc de Beauvau-Craon a été fait chevalier de l'ordre autrichien de la Toison d'or par Charles VI en 1739. Par conséquent, celle qui est gravée sur l'épée ne peut être la sienne, ni par conséquent l'épée lui appartenir. De même, la présence de la couronne ducal exclut que cette épée ait pu appartenir au prince de Craon.
- [27] Le fusil est un briquet constitué d'une petite masse d'acier qui produisait des étincelles par percussion avec un silex. Une des devises de l'ordre de la Toison d'or est *Ante Ferit Quam Flamma Micet* ou *Je frappe avant que la flamme ne brille*.
- [28] La couronne ducal est traditionnellement une couronne d'or surmontée de huit fleurons d'ache, mais le duc Léopold, revendiquant la qualité d'altesse royale, avait adopté une couronne fermée à la royale. L'ache est une feuille d'ombellifère correspondant à plusieurs taxons différents dont le plus courant est le céleri.



- [29] Sur le portrait de Léopold 1<sup>er</sup> par Nicolas Dupuy (1703, Musée lorrain, Inv. D.95.361, dépôt du musée des Beaux-Arts de Nancy), la couronne est bien surmontée de la croix de Jérusalem. Sur l'épée il manque les quatre petites croisettes qui n'ont pas été ciselées par manque de place. Comme pour la couronne du portrait de Léopold, la couronne de l'épée est fermée par des arceaux qui semblent imiter des bars. Ces arceaux sont doubles et enserrrent entre eux des pierres précieuses simulées par de petits cercles.
- [30] Pendant la Renaissance, la ville de Passau a été un centre important et réputé de forge de lames d'épée.
- [31] La gravure de l'épée dans la pompe funèbre de Charles III peut cependant être considérée comme une représentation non factuelle.
- [32] Comme nous l'avons déjà indiqué dans le corps du texte, une épée n'a jamais été afférente à la charge de grand écuyer. Ces termes *d'épée de Grand Écuyer* n'ont été utilisés (à tort) que par Marc de Beauvau-Craon dans sa note manuscrite du 8 mai 1729 et par l'historien Charles De Clercq en 1976.
- [33] Lorsque François III est devenu grand-duc de Toscane, l'épée n'avait plus d'utilité puisque le cérémonial d'investiture et de pompe funèbre n'existait pas en Toscane. Il n'y a rien d'étonnant à ce que l'épée, devenue sans objet dès 1737, ait été conservée ou reçue en cadeau par Marc de Beauvau-Craon.



## Références

- ALLIOT Pierre. 1730. *Relation de la pompe funèbre faite à Nancy le 7e jour de juin 1729 aux obsèques du très-haut, très puissant et très-excellent Prince Léopold 1er du nom, duc de Lorraine et de Bar, Roy de Jérusalem*. Nancy. Jean-Baptiste Cusson.
- ALLETZ DE PONS Augustin. 1775. *Cérémonial du sacre des rois de France*. Chez G. Desprez, Paris (source Gallica).
- ANONYMES. *Table ou Abrégé des cent trente-cinq volumes de la Gazette de France depuis son commencement en 1631 jusqu'à la fin de l'année 1765*. Tome premier. 1766.
- ANONYMES. *La Chronique de Lorraine*, depuis l'an 1350 ou environ jusqu'à l'an 1544, Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2<sup>e</sup> éd., Nancy, 1757, t. VII.
- CHEVILLARD. 1712. *Histoire généalogique de la maison de Beauvau*.
- CHONE Paulette, 1991. *Emblèmes et pensée symbolique en Lorraine*. Klincksieck, Paris.
- COLLIN Hubert. 2003. « L'ancien "trésor de la couronne", le mobilier et les collections personnelles des ducs Léopold et François III à Lunéville, à la fin de l'État lorrain (1736-1737) », *Lotharingia*, XI, p. 167-180.



- DE CLERCQ Charles. 1976. *François-Etienne de Lorraine, Marc de Beauvau-Craon et la succession de Toscane 1717-1759*. Centre de recherches historiques, 27 via Ville, Vintimiglia.
- DE FELLER François-Xavier. 1834. *Biographie universelle* ou dictionnaire historique des hommes qui se sont faits un nom par leur génie, leurs talens, leurs vertus, leurs erreurs ou leurs crimes. Nouvelle édition augmentée de plus de 300 articles rédigés par M. Pérennes, tome deuxième, Paris, Gauthier frères.
- DEMOURY Patrick. 2016 *Le Sacre du Roi*, Éditions La Nuée Bleue, Strasbourg.
- DE REAL. 1754. *La science du gouvernement*. Tome quatrième contenant le droit public. Arkstée et Merkus, Amsterdam.
- DOM CALMET. 1757. *Histoire de Lorraine*.
- EGINHARD. *Vita Caroli magni imperatoris*. Vers 820. *Vie de Charlemagne*. 2015. Texte établi et traduit par : Michel Sot, Christiane Veynard-Cosme. Les Belles-Lettres, n°53.
- ERLANDE-BRANDEBURG Alain. 1970. *Étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du dix-huitième siècle*. Thèse soutenue à l'École pratique des Hautes études.
- ERLANDE-BRANDENBURG Alain. 1975. *Le roi est mort, étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Droz.
- FOUCAULT comte de. 1791. *Histoire de Léopold I<sup>er</sup>, duc de Lorraine et de Bar*, Flon, Bruxelles.
- GAUDE-FERRAGU Murielle (2005). *D'or et de cendres, la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen-Âge*, Presses Universitaires du Septentrion.
- GIESEY RALPH. 1987. *Le roi ne meurt jamais*. Flammarion.
- LA RUELE Claude de. 1609. Pompe funèbre de Charles III (source Gallica).
- LA RUELE Claude de. *Discours des Ceremonies, honneurs et pompe funebre faits à l'enterrement du Tres-Hault, Tres-Puissant et Serenissime Prince Charles 3 du Nom, par la grace de Dieu, Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Marchis*, Nancy, 1609.
- LEFUR Rémy et associé. 2015. Catalogue de la vente du 15 juin 2015. *Chosen pieces*. Collection de la princesse Minnie de Beauvau-Craon. Château d'Haroué.
- LEPAGE Henri. 1869. *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar et la maison des ducs de Lorraine*. Lucien Wiener éditeur.
- MAROT Pierre. 1935. *Recherches sur les pompes funèbres des ducs de Lorraine*. Éditions Berger-Levrault, Nancy-Paris-Strasbourg.

- MARTIN Philippe. 2008. *La Pompe funèbre de Charles III, 1608*.
- NICOLAS Remy. 1610. *La description latine des dispositifs éphémères pour l'entrée d'Henri II, Quæ primum solennius in urbem Nanceium ingredienti Henrico. II. Duci Lotharingæ xii. Cal. Maias An. M.DCX, Cives adornabant facere nisi, ut sumptui pareceretur, vetuisset eius Celsitudo*, Nancy, Jean Savine, in 12, p. 14.
- NICOLAS Jean-François. Journal de ce qui s'est passé à Nancy depuis la paix de Ryswick conclue le 30 octobre 1697 jusqu'en l'année 1744 inclusivement. *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1900, p. 178.
- PENET Pierre-Hippolyte et PRÉVÔT Dominique. 2017. « L'épée de grand écuyer du duc Léopold, insigne témoignage de la souveraineté ducale », *Le Pays Lorrain*, 114<sup>e</sup> année, vol. 98 (juin 2017), p. 103-116.
- ROZE Francine. 2005. « Élisabeth-Charlotte d'Orléans, "dernière" duchesse de Lorraine », Académie de Stanislas, séance du 1<sup>er</sup> avril 2005, *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 2005-2006, tome XIX, p. 322-344.